

Avis Financier DANONE.COMMUNITIES

Les actionnaires du compartiment de la SICAV **DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG** gérée par Amundi Asset Management, sont informés de la modification suivante survenant dans ce compartiment.

A compter du 30 mai 2022, le compartiment DANONE.COMMUNITIES SOLIDAIRE ESG de la SICAV DANONE.COMMUNITIES utilisera des dérivés (options et futures) sur actions et indices boursiers :

Nature des instruments utilisés :	Avant le 30 mai 2022	Après le 30 mai 2022
Utilisation de futures et options sur actions et indices boursiers	Non	Oui

Cette évolution ne nécessite pas l'agrément par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les autres caractéristiques de votre SICAV demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) de la SICAV concernée est disponible sur le site internet : www.amundi.com.

Le prospectus vous sera adressé sur simple demande écrite à l'adresse suivante : AMUNDI ASSET MANAGEMENT Service Clients – 91-93, Boulevard Pasteur – 75015 Paris.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.